



Info_71_ED_2011-12
13 octobre 2011

« Pôles de compétitivité : le gouvernement projette de créer un label « intelligence économique »

Dépêche AEF 155405 du 21-09-2011

Le gouvernement a en projet de « créer, à l'attention des pôles de compétitivité, un label 'intelligence économique' », annonce Éric Besson, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, en clôturant la première édition des « matinées » de l'intelligence économique, à Paris mercredi 21 septembre 2011. « À travers ce label, dont les paramètres seraient établis en lien avec les pôles de compétitivité », ceux-ci « seraient incités à mettre en place des formations à l'intelligence économique », à « développer, pour les salariés qui sont sur les activités les plus sensibles, des 'certificats de sécurité économique' », et à « renforcer leur système d'information ». « L'intelligence économique deviendra une des priorités de gouvernance des pôles », complète le ministère.

Le projet se justifie par le fait que « les 71 pôles de compétitivité français sont (...) au coeur des innovations de demain », et « ont déjà concentré six milliards d'euros de financements publics et privés, ayant permis de financer plus de 2 300 projets de R&D ». « S'y ajoutent 3,5 milliards d'euros accordés dans le cadre des investissements d'avenir », précise le ministère. Éric Besson indique quant à lui que ce projet s'inscrit dans « les trois priorités de la stratégie française d'intelligence économique », telles qu'elles sont « définies dans la circulaire du Premier ministre publiée le 15 septembre 2011 ».

Instaurer un « Confidentiel Entreprise »

Cette circulaire inscrit en première priorité de « mener une veille stratégique sur les évolutions économiques d'intérêt majeur et sur les risques et menaces qui pèsent sur les entreprises et les établissements de recherche ». La deuxième priorité vise à « soutenir la compétitivité des entreprises en favorisant une meilleure valorisation de la recherche publique et une plus grande influence de la France dans les enceintes de normalisation et les forums économiques étrangers ». Enfin, troisième priorité : « garantir la sécurité économique, en prévenant les risques d'ingérence pesant sur les entreprises françaises et les établissements de recherche ».

Éric Besson indique qu'un « second projet vise à mieux protéger le secret des affaires », c'est-à-dire « les informations qui mettent en jeu les intérêts d'une entreprise en ce qu'elles concernent son potentiel technologique, ses positions stratégiques, ses intérêts commerciaux ou financiers, et sa capacité concurrentielle ». Préparé par un « groupe de travail piloté par la délégation interministérielle à l'intelligence économique », ce projet prévoit que « révéler volontairement, sans autorisation, ces informations, serait constitutif d'une nouvelle infraction pénale ». « Les informations protégées pourraient faire l'objet d'un marquage visible 'confidentiel entreprise' », précise le ministère.

« Il faut regrouper les pôles de compétitivité autour des futurs IRT et des Satt » (Christian Estève, DGRI, au colloque des « Échos »)

Dépêche AEF 156287 du 10-10-2011

« La multiplication des structures issues des investissements d'avenir peut potentiellement entraîner de la confusion et de la complexité », déclare Christophe Haunold, président du réseau Curie et porteur de la Satt Midi-Pyrénées à l'occasion du forum « économie recherche innovation », organisé par le quotidien économique « Les Échos » et consacré à la thématique « investissements d'avenir, collaboration public-privé : l'heure de la mise en oeuvre », jeudi 6 octobre 2011 à Paris. « Il faut utiliser le bon outil au bon niveau », poursuit-il. « Y a-t-il une stratégie globale mise en place ? Un pilotage, une gouvernance ? », s'interroge Christophe Haunold, qui ajoute : « Aujourd'hui, ce n'est pas mon sentiment même si ce n'est pas réducteur. » Pour autant, Christophe Haunold insiste sur le fait « que cette multitude de nouvelles

structures est relative dans la mesure où tous les acteurs de la recherche ne seront évidemment pas intéressés par la totalité de ces nouveaux outils que sont les IRT, les IHU, les IEED ou les Satt ».

Des propos corroborés par Christian Estève, chef du service des entreprises, du transfert de technologie et de l'action régionale, à la DGRI du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui explique qu'en France, « on ne sait pas supprimer un produit ou une structure, d'où le manque de lisibilité de notre écosystème ». Une idée appuyée par Olivier Delabroy, directeur la R&D du groupe Air Liquide qui considère « qu'avant de créer de nouvelles structures, il faut tuer celles qui ne fonctionnent pas ».

« Les Pôles et les CARNOT doivent jouer le rôle de poissons pilotes »

« Cependant, pour parvenir [à supprimer une structure], nous devons en mesurer l'efficacité, ce que nous ne faisons pas assez », reprend Christian Estève. Il précise par ailleurs que « vouloir éliminer un outil n'est pas simple car il y a des problèmes humains à gérer dont il faut tenir compte ». C'est une des raisons pour lesquelles le chef du service des entreprises, du transfert de technologie et de l'action régionale à la DGRI propose de « regrouper les différentes structures existantes comme les pôles de compétitivité autour des futurs IRT et des Satt ». Pour Christophe Lecante, dirigeant de l'entreprise Tecknowtrix et administrateur du Comité Richelieu, « les pôles et les Instituts Carnot doivent jouer le rôle de poissons-pilotes pour faire en sorte que le paysage de la recherche soit davantage lisible vu de l'extérieur, sinon les industriels ne vont jamais se l'approprier ».

Pour Alain Schmitt, chef du service de la compétitivité et du développement des PME à la DGCIS, « les pôles de compétitivité donnent quelque chose de tout à fait valable cinq ans après leur lancement alors qu'au début, ce n'était qu'un pari fondé sur l'idée de faire collaborer la recherche privée et la recherche publique ». « Aujourd'hui, cette politique est sans doute imparfaite mais elle est au service de la collectivité », poursuit-il. Alain Schmitt rappelle par ailleurs que « les pôles de compétitivité ont su trouver leur place » arguant que « désormais, ils sont au service des futures structures issues des investissements d'avenir ». En outre et à titre d'exemple, il se félicite que « les PME membres des pôles de compétitivité ont une croissance supérieure de 5,5 % par rapport aux autres ».

IRT et Secteur du numérique

Sur la question de la mise en place des investissements d'avenir, Henri Verdier, président du pôle de compétitivité Cap Digital, s'estime « très content dans l'ensemble, mais inquiet dans le détail ». « Les IRT sont une très bonne chose et nous nous en félicitons. Cependant, nous ne nous sommes pas retrouvés dans le cahier des charges de l'appel à projets car le secteur du numérique ne peut pas être considéré comme une filière à part entière. » Le président de Cap Digital fait remarquer « que le modèle requis pour les IRT était sans doute celui du CEA-Leti, un modèle qui ne correspond pas au numérique ».

« Nous savions que nous allions perdre mais nous avons tout de même déposé un dossier de témoignage », affirme Henri Verdier. « Nous discutons toujours avec le CGI (Commissariat général à l'investissement) », conclut-il.